

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 79-128 du 31 mai 1979

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE,  
Ministre de l'Enseignement du Premier  
Degré, de l'intérim du Camarade Léopold  
AHOUEYA, Ministre des Transports, pour  
compter du 28 Mai 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N° 76-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié,
- VU le décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU le décret N° 79-123 du 24 Mai 1979, chargeant le Camarade Richard RODRIGUEZ, Ministre de l'Equipement, de l'intérim du Camarade Président de la République à compter du 25 Mai 1979 ;

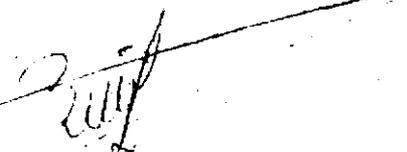
DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 28 Mai 1979, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, est chargé de l'intérim du Ministre des Transports pendant l'absence du Camarade Léopold AHOUEYA.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 mai 1979

Pour le Président de la République, absent,  
Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat  
chargé de l'intérim,

  
Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 MEPD-MT 6 SGG 4 SPD 2 Ministères  
13 JORPB 1.